

---

## LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES RGPP AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

### Perspective d'ensemble sur l'avancement des mesures du CMPP du 12 décembre 2007

Le ministère de la Culture et de la Communication est concerné directement par 9 des 97 mesures annoncées le 12 décembre dernier. Tous les chantiers ont été lancés et sont, à des degrés divers, bien avancés.

Pour chaque mesure, la ministre a fixé objectifs et méthode. Dans deux cas, le ministère a pu bénéficier d'une assistance extérieure, mise à sa disposition par la DGME (réforme du secteur des musées, fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie).

Les personnels ont été régulièrement informés de l'avancement des chantiers, notamment par le biais de l'encadrement supérieur. Quant aux organisations syndicales, elles sont étroitement associées à la démarche : destinataires des notes de cadrage de chaque chantier, elles ont participé à une dizaine de réunions de travail. De plus, les avant-projets de réforme leur seront présentés et les projets seront discutés dans le cadre des instances paritaires.

Le premier comité ministériel de suivi de la RGPP s'est réuni le 21 mars, en présence de représentants de la direction générale de la modernisation de l'État - DGME et de la direction du Budget.

### Mise en œuvre des principales réformes du CMPP du 12 décembre 2007

#### Mesure 27 : La réorganisation de l'administration centrale

##### Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus

Le CMPP a décidé de « **recentrer l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication sur ses fonctions plus prospectives de pilotage et de stratégie, en tenant compte de la nouvelle organisation budgétaire** ». Pour ce faire, « **l'administration centrale (...) sera réorganisée pour passer de dix directions à quatre ou cinq grandes directions centrées sur les principales missions du ministère. Les doublons entre la direction de l'administration générale, les directions opérationnelles et les opérateurs seront supprimés. Les fonctions support seront centralisées et rationalisées.** »

##### Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints

L'architecture générale de cette nouvelle organisation sera communiquée à l'issue du CMPP du 4 avril, elle conduira à organiser le ministère de la Culture et de la Communication en trois directions générales, auquel s'ajoutera un secrétariat général.



## **Le calendrier des prochaines étapes**

À la suite de ce deuxième Conseil de modernisation des politiques publiques, une note de cadrage précisera avant la fin du mois d'avril l'architecture générale de l'organisation future de l'administration centrale du ministère.

La ministre désignera les responsables administratifs qui seront chargés, dans un délai de trois mois, de lui proposer l'organisation interne des nouvelles entités.

Les textes relatifs à cette nouvelle organisation seront élaborés puis soumis à la concertation avec les organisations syndicales dans le cadre des instances paritaires au cours du second semestre 2008.

L'objectif est que la nouvelle administration centrale soit opérationnelle à compter de l'année 2009.

Durant tout le processus, une information spécifique des personnels sera mise en place et un dispositif d'accompagnement individuel leur sera proposé en cas de besoin.

## **Mesure 28 : Le regroupement des sept corps d'inspection du ministère**

### **Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus**

Le CMPP a décidé que « **les différents corps d'inspection du ministère, au sein des sept services d'inspection, seront regroupés en clarifiant leurs missions** ».

Cette mesure s'intègre à l'intérieur du chantier de réorganisation de l'administration centrale du ministère.

L'objectif est double :

- clarifier les rôles respectifs de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et des inspections spécialisées ;
- évaluer les moyens consacrés aux fonctions d'inspection au sein du ministère (celles-ci représentant aujourd'hui 10 % des effectifs de l'administration centrale).

### **Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints**

L'orientation étudiée à ce stade viserait :

- à renforcer progressivement le rôle de l'IGAC, en lui apportant des compétences spécialisées, aujourd'hui dispersées dans les différents corps d'inspection du ministère ;
- conserver au sein des directions générales des experts métiers, dont les missions seront redéfinies.

## **Le calendrier des prochaines étapes**

Le calendrier de mise en œuvre sera le même que celui retenu pour la réorganisation de l'administration centrale.

## **Mesure 29 : La réforme de l'audiovisuel public extérieur**

### **Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus**



**L'objectif de la réforme de l'audiovisuel extérieur est de rapprocher les trois opérateurs (RFI, France 24 et TV5 Monde) afin de créer des synergies, redonner de la cohérence à l'action audiovisuelle extérieure de la France et améliorer sa visibilité.**

#### **Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints**

- remise d'un rapport préconisant la création d'une structure de tête (holding) commune aux trois entreprises ;
- création de la holding France Monde ;
- nomination du président-directeur général et du directeur général délégué.

#### **Le calendrier des prochaines étapes**

Dans les prochaines semaines sera défini un plan d'affaires, prélude à la négociation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. À cet égard, la répartition des fonctions et des moyens entre la holding et les chaînes sera essentielle pour bénéficier des plus fortes synergies possibles.

#### **Mesure 30 : La modernisation de la gestion des musées nationaux SCN**

##### **Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus**

Le CMPP a décidé que les musées sous statut de SCN « **seront désormais rattachés à la Réunion des musées nationaux (...). Ce rattachement sera mis en œuvre pour l'ensemble de ces musées, à l'exception de ceux qui seront transformés en établissements publics administratifs, confiés à d'autres établissements publics existants, soit enfin, proposés en gestion, selon des modalités à définir, aux collectivités territoriales afin de permettre leur insertion complète dans le tissu touristique et culturel local. En outre, un rapprochement sera recherché entre la Réunion des musées nationaux et le Centre des monuments nationaux.** »

##### **Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints**

La ministre a confié à la directrice des musées de France, en liaison avec le directeur de l'architecture et du patrimoine, une mission d'élaboration des scénarios d'évolution pour chaque SCN.

Au terme de plus d'une vingtaine de réunions, ayant associé tous les acteurs (plus de 200 personnes), la DMF, avec l'assistance méthodologique de Cap Gemini, a transmis à la ministre ses premières conclusions le 3 mars, articulées autour de cinq scénarios combinant différentes hypothèses d'organisation possibles.

L'objectif est d'accroître la responsabilisation des musées SCN avec la volonté d'un meilleur développement culturel et économique.

À cette fin, l'orientation privilégiée consistera à :

- ériger en établissements publics trois SCN : le musée Picasso, le musée national du château de Fontainebleau et, enfin, le musée national de la céramique associé à la Manufacture nationale de Sèvres ;
- rattacher le musée de l'Orangerie au musée d'Orsay à l'horizon 2009 ;
- resserrer et rénover les liens existants entre la Réunion des musées nationaux (RMN) et l'ensemble des autres musées SCN ;
- enfin, mettre en œuvre les pistes de rapprochements déjà étudiées entre le CMN et la RMN, qui s'appuient sur les compétences et les atouts respectifs des deux grands opérateurs patrimoniaux de l'État.



Les décroissements financiers résultant de ce schéma seront mis en œuvre en respectant un principe de neutralité budgétaire.

### **Le calendrier des prochaines étapes**

Cette orientation fera l'objet d'une concertation approfondie avec les acteurs concernés et les organisations syndicales. Les textes devront être finalisés avant l'été pour une entrée en vigueur progressive.

### **Mesure 31 : La modernisation de la gestion de la Réunion des musées nationaux par filialisation de certaines de ses activités.**

#### **Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus**

La filialisation de certaines activités commerciales de la RMN a notamment pour objectif de la mettre en situation de se développer dans des conditions juridiques sécurisées.

#### **Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints**

Compte tenu de la complexité juridique, économique et sociale de ce chantier, les études de faisabilité sont toujours en cours.

### **Le calendrier des prochaines étapes**

Le calendrier précis sera proposé au prochain CMPP.

### **Mesure 32 : Généralisation des contrats pluriannuels de performance des opérateurs et des lettres de mission à leurs dirigeants**

#### **Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus**

Le CMPP a décidé que « *la responsabilisation des opérateurs passera par plusieurs leviers. Tous les opérateurs devront être dotés d'un contrat pluriannuel de performance, qui leur fixera des objectifs précis et sera le cadre de la mesure de leur performance. Une lettre de mission personnalisée sera adressée à tous les dirigeants.* »

#### **Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints**

La généralisation des contrats de performance est en cours : sur un total de 78 opérateurs, treize contrats ont été signés en 2007, première année de mise en œuvre, et vingt autres concernant les opérateurs les plus importants le seront en 2008.

La démarche consistant à adresser à tout responsable nouvellement nommé une lettre de mission est en cours de généralisation pour les opérateurs. Treize dirigeants sont concernés à ce jour.

**Cette démarche** est d'ores et déjà systématique pour les directeurs d'administration centrale.

### **Le calendrier des prochaines étapes**

Démarche récurrente.



### Mesure 33 : La rénovation du statut du Centre national de la cinématographie (CNC)

#### Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus

Le CMPP a décidé que « **le statut et les modes d'intervention du CNC seront rénovés : le CNC sera doté d'un véritable conseil d'administration. Les circuits financiers afférents aux ressources alimentant le compte d'affectation spécial du CNC seront simplifiés afin de permettre une réduction des coûts de collecte et de gestion** ».

#### Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints

La concertation interministérielle a été engagée sur la base d'une proposition du CNC validée par la ministre.

#### Le calendrier des prochaines étapes

La mise en œuvre se fera dans le cadre d'un projet de loi qui devra être élaboré avant la fin du premier semestre. L'objectif est une entrée en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Mesure 34 : Le regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en un seul opérateur présent sur deux sites

#### Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus

Le CMPP a décidé que « **le Palais de la découverte sera regroupé avec l'établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie** », afin de « **créer un opérateur de référence en matière de culture scientifique et technique, présent sur deux sites** ».

#### Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints

Les responsables des deux établissements ont été missionnés par les cabinets des ministres chargés de la Culture et de la Recherche pour élaborer un avant projet de fusion des deux entités. Ils bénéficient pour ce faire d'une assistance extérieure mise à leur disposition par la DGME.

#### Le calendrier des prochaines étapes

Le rapport définitif de l'équipe projet et une proposition de texte statutaire sont attendus pour le 15 mai prochain. L'objectif est d'aboutir début 2009 à la création du nouvel établissement.

### Mesure 35 : Le transfert de propriété ou de gestion de certains sites patrimoniaux aux collectivités locales

#### Rappel de la réforme : les orientations et les bénéfices attendus

Le CMPP a décidé que « **certaines musées et monuments nationaux pourront être confiés aux collectivités territoriales, pour leur permettre de mieux s'insérer dans le tissu touristique et culturel local. Le transfert de propriété ou simplement de gestion se fera sur la base du volontariat, par convention entre l'État et les collectivités territoriales qui souhaiteront développer l'activité de ces musées et monuments.** »

#### Les premières actions réalisées et les premiers résultats atteints

- établissement d'un bilan coûts-avantages des transferts de monuments réalisés dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004 ;



- engagement d'une réflexion sur les conditions économiques et culturelles d'un approfondissement de cette démarche étendue aux musées nationaux.

### **Le calendrier des prochaines étapes**

La liste des musées et monuments transférables devra être arrêtée avant la fin du mois de juillet. La démarche et les contours du dispositif pourraient être annoncés à ce moment-là.

### **Autres actions du ministère pour mettre en œuvre les réformes de la RGPP**

Le ministère a participé à plusieurs réunions avec la direction du Budget pour définir le cadre de **la mesure n°92 portant sur la suppression du visa du contrôle financier**. Un rapport d'étape serait réalisé en juillet 2009 et un rapport définitif en janvier 2010 pour une éventuelle généralisation.

Le ministère participe également aux travaux de l'équipe interministérielle sur **la réforme de l'administration territoriale**.

